



Tél. CFS : 01.55.30.12.79
Courriel : cfs@cfecgc.fr



ACCORD DU SALAIRE POUR LA SUBROGATION

Conformément aux dispositions de l'article L 3142-8 :

M. / Mme

accepte par la présente la subrogation de son salaire par l'entreprise :

.....

à l'occasion de son absence pour participer à un stage de formation économique sociale et syndicale les

Date :

Signature :



Maison de la CFE-CGC – 59 rue du Rocher – 75008 Paris

+33 (0)1 55 30 12 12 – +33 (0)1 55 30 13 13

www.cfecgc.org

